

ASSEMBLEE GENERALE AMR43

Samedi 4 JUILLET 2015 à 9h30 SAINT PAULIEN

Une assemblée générale placée sous le signe de la sauvegarde des communes et de l'avenir des villages et territoires ruraux

I - Ouverture de la séance à 9h30

Laurent Duplomb, maire de St Paulien, dans son mot d'accueil a souhaité la bienvenue à chacun des participants. Il a également manifesté son mécontentement face à des politiques qui changent sans cesse les règles et les lois qui vont à l'encontre du monde rural avec le projet de loi NOTRe. Il s'est également contre l'asphyxie des communes avec la baisse des dotations de l'état et contre des normes toujours plus nombreuses et contraignantes. Il a également longuement insisté sur le rôle de la commune qui est au coeur de la république et qu'il faut défendre.

II - Bilan d'activité de l'AMR43 en 2015.

Pierre Gentes remercie de leur présence tous les participants et présente les excuses des personnalités et maires absents. Il indique que cette assemblée générale est placée sous le signe de la sauvegarde des communes, de l'avenir des villages et territoires ruraux. sans oublier de signaler que si les territoires ruraux son attractifs aujourd'hui c'est avec le travail, depuis près de cinquante ans, des élus locaux qui sur le terrain n'ont pas ménagé leur peine pour faire bouger leur commune et servir au plus près leur citoyens. Ils ont aujourd'hui le sentiment que les politiques les méprises, les oublient et ne reconnaissent le travail de proximité qui a été fait pendant des années.

Pierre Gentes rappelle que l'article 72 de la constitution assure la liberté pour les communes de s'administrer librement. Cette loi NOTRe qui est agressive menace les libertés locales des concitoyens et de leur représentants (les élus ruraux). Elle fait fi du passé et des décennies de structuration territoriales pour d'un simple revers de main tout répudier

Quelques principes simples qui guident l'action de l'AMR43 et l'AMRF :

- Notre devise " des maires au service des maires "
- Porter la parole des maires ruraux et des problématiques rurales
- Des maires libres, respectés et indépendants de tout positionnement politicien. Article 72 de la constitution assure la liberté pour les communes de s'administrer librement dans le respect de la loi (contrôle de légalité).
- Une bonne entente entre AMF43 et AMR43 (complémentarité).
- Défendre les territoires ruraux au plus haut niveau de l'état et du parlement
- Travailler à définir le monde rural de demain.
- Pas d'opposition entre urbain et rural
- Nous sommes pas des rétrogrades, des passésistes. Nous ne sommes pas sur nos gardes, toujours en train de raler. Nous disons les choses quand elles vont bien ou pas bien.
- Nous faisons des propositions pour l'avenir des territoires ruraux, pour la sauvegarde de la commune et de la liberté communale. Pourquoi nous nous battons en faveur de l'attractivité de nos territoires ?

► Accord du 11 février 2014 : **La commission mixte du parlement trouve un accord sur le PLUi (seuil de garanti contre le passage automatique au PLUi : si 25% des commune et 20% population s'y opposent)**

► le 17 mars 2014 : Le gouvernement veut imposer une classification politique des listes aux élections municipales. Communiqué de presse pour dénoncer ce classement forcé et inadmissible.

► 19 mars 2014 : pièce d'identité obligatoire pour le vote du 23 mars 2014. Suppression pour les communes de moins de 1000 habitants.

► 18 avril 2014 : Les états généraux de la nouvelle ruralité à Nevers pour dessiner un avenir économique et social des campagnes.

► 9 mai 2014 : information AMRF sur le PETR (pôle d'équilibre territoriaux et ruraux) dont la création est prévue dans la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

► 15 mai 2014 : **L'heure est à la mobilisation des tous sur l'avenir incertain des département et des communes (organisation territoriale, compétences, vampirisation des territoires ruraux, évaporation de la commune dans l'interco, etc..)**

► 5 juin 2014 : L'AMRF rencontre le premier ministre qui veut que l'EPIC devienne une collectivité.

► 7 juin 2014 : AG de l'AMR43 à Lausanne

- ▶ 14 et 15 juin 2014 : **AG AMRF : Non à la suppression des départements et des communes. les communes du 43 sont invitées à délibérer pour soutenir le département.**
 - ▶ 16 juillet 2014 : **Communiqué de presse commun à toutes les associations d'élus, contre la baisse des dotations.**
 - ▶ 29 juillet 2014 : conférence de presse pour communiquer sur l'action du gouvernement et dénoncer le projet de réforme territoriale (articles de presse).
 - ▶ 23 septembre 2014 : **courrier au Préfet pour dénoncer la fragilisation de la commune avec le projet de réforme territoriale. Entretien avec M le Préfet le 16 octobre 2014.**
 - ▶ 26 septembre 2014 : **Opposition au projet de suppression des dotations au communes et virement aux interco. Un piège pour les communes qui n'aurant aucune silidité financière. Invitation des communes à délibérer (15 retours environ)**
 - ▶ 29 septembre 2014 : Faire inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée le projet de loi n° 120 sur le statut de l'élu.
 - ▶ 9 octobre 2014 : **tour de France du télétravail à Mende . le numérique eun enjeu en faveur du développement rural.**
 - ▶ 17 et 18 octobre 2014 : Carrefour des maires d'Auvergne à Clermont-Fd
 - ▶ 18 et 19 octobre 2014 : Congrè de l'AMRF à Saran.
 - ▶ 28 octobre 2014 : **Rassemblement des maires ruraux devant le sénat au moment du discours du premier ministre sur le projet de réforme territoriale.**
 - ▶ 4 novembre 2014 : **Suppression du CPDC (comité professionnel de la distribution des carburants) les stations services rurales en danger. Fonds de compensation dans le FISAC. Questions écrites de JPV et GR**
 - ▶ 17 décembre 2014 : position du premier ministre "requalifier les dotations en faveur des territoires ruraux".
- Le rapport d'activité est adopté.

III - Présentation des comptes en situation fin 2014 et approbation (par Francis DELMAS)

Francis DELMAS présente les comptes de l'AMR43

▶ Montant sur le compte de la banque postale : 302,40 € (au 31 décembre 2014)

Dépenses 2014 = 199,39 € // Recettes 2014 = 420 € // Résultat 2014 = 220,61 €

▶ Montant sur le compte au CALHL : 1121,15 € (au 31 décembre 2014)

Dépenses 2014 = 3050 € // Recettes 2014 = 3990 € // Résultat 2014 = 955 €

Le bilan financier est adopté

IV - Fonctionnement dégradé des réseaux de télécommunications fixes et mobiles

Pierre Gentes intervient pour dénoncer ce qui ne fonctionne pas dans les réseaux des opérateurs téléphonique sur les trois volets suivants :

1 - La qualité de service du réseau fixe des Télécom n'est pas satisfaisante du fait des délais d'intervention trop longs dans les territoires ruraux (le temps de réparation du dérangement est souvent supérieur à la semaine). Quelles actions vers les opérateurs de réseaux pour améliorer la situation ?

2 - La couverture téléphonique pour les mobiles n'est pas acceptable dans de nombreuses communes de la Haute-Loire. C'est le cas de Laussonne ce qui est confirmé par la population locale et d'autres communes (Alleyrac, etc..). Quelles actions vers les opérateurs de réseaux pour améliorer la situation ?

3 - Le réseau des conduits numériques (sur câbles) derrière le pylône des mobiles est saturé. On attend son tour pour téléphoner avec son mobile. Quelles actions vers les opérateurs de réseaux pour améliorer la situation ?

Intervention de JPV à l'assemblée nationale le 16 juin 2015 pour dénoncer les dysfonctionnements chroniques des réseaux fixes et mobiles de télécommunications.

V - Débat sur la présence postale dans les communes rurales en Haute-Loire (Pascal LEBRAUD)

Question : La politique qui vise à remplacer les bureaux de poste par des agences postale n'aboutira t-il pas à terme à la disparition de l'enseigne la Poste de nos territoires ruraux ?

Avant de répondre à cette question, Pascal Lebraud (patron de la poste du 43) présente des données qui montrent la baisse d'activité de son entreprise et des restructurations de son réseau. Avec la mise en place des agences postales communales il indique que la poste reste présente sur le territoire.

Il évoque aussi les maisons de service public avec la poste qui peut intervenir sur d'autres métiers.

VI - Rappel historique de la réforme territoriale : Un long chemin de plus de 30 ans

L'acte I : Initiative de Gaston Defferre (3 objectifs) :

- Transfert du pouvoir d'exécutif du Préfet vers le département

- Election au suffrage universel direct des conseillers régionaux
- La suppression de la tutelle de l'état sur les actes administratifs

L'idée est de décentraliser davantage en donnant plus de pouvoir et d'autonomie aux élus pour dynamiser la démocratie locale. Le projet de loi fait des communes, des départements et des régions des institutions majeures.

L'acte II : Le 6 février 1992, promulgation de la loi "administration territoriale de la républiques" sur trois axes :

- Création des communautés de communes en milieu rural.
- Loi Chevènement (12 juillet 1999) création des communautés d'agglo de plus de 50000 hab
- Instauration de la TPU

Révision constitutionnelle du 28 mars 2003 pour inscrire dans la constitution du principe de "République décentralisée".

L'acte III de la décentralisation :

Sous la présidence de Sarkozy, il y a eu en 2010 le vote d'une loi portant réforme territoriale avec la suppression de compétence générale aux départements et l'arrivée des conseillers territoriaux (D et R). Plus tard sous Hollande ce dernier intervient le 5 octobre 2012 devant les états généraux de la démocratie territoriale. L'idée est de renforcer l'efficacité de la puissance publique nationale ou locale et d'améliorer la qualité de service public.

3 axes se sont :

- Loi MAPAM (modernisation de l'action publique et affirmation des métropoles)
- Loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires (13 régions en lieu et place des 22)
- Loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale (compétences et divers, carte intercommunale, etc..) : NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

VII - Présentation d'un point de situation sur les adhésions 2014 à la date de la réunion.

Nombre de communes adhérentes en 2013 : 30 communes dont Pinols qui a adhéré directement à l'AMRF

Nombre d'adhésions en 2014 : 40 communes dont 2 directement à l'AMRF : Domeyrat et Pont Salomon

Nombre d'adhésions en 2015 : 54 communes (au 10 juin 2015) dont 0 directement à l'AMRF (30 juin 2015)

Cela représente à la même date aujourd'hui : 22 % des communes et Haute-Loire et 16 % de la population de ce même département.

VIII - Débat sur la question de l'avenir de nos villages, de nos communes, de nos territoires ruraux. ce débat est en lien direct avec ce que contient le projet de loi NOTRe, avec l'évolution des dotations (la DGF, la DETR), avec la nouvelle organisation territoriale.

Sont intervenus ensuite sur le projet de loi NOTRe, la baisse des dotations et la nouvelle organisation territoriale tour à tour :

► Mme Agnès CHAVANON (Sous Préfète d'Yssingeaux). Nous avons entendu le discours de l'état et rien d'autre sauf à dire que l'avenir de la commune est dans la loi NOTRe.

► Dans son intervention, Dominique Bidet est largement intervenu pour dénoncer les effets négatifs de la loi NOTRe pour les communes et les territoires ruraux.

► Même son de cloche chez Jean-Pierre Vigier qui lui aussi dénonce vigoureusement ce projet de loi. Il est intervenu devant l'assemblée nationale en solidarité avec les maires ruraux le 25 juin 2015.

► De nombreux maires ou président de comcom sont également intervenus dans le même sens.

La réunion s'est terminée avec le maire de l'amitiés offert par la commune de Saint Paulien.

Les thèmes évoqués par les uns et les autres sont les suivants:

1 - Le projet de loi NOTRe s'inscrit dans une vision dogmatique de concentration des pouvoirs, des décisions, des moyens, des ressources, etc..)

- Ce projet a été pensé par une élite très éloignée des réalités locales, sans vision équilibrée des territoires.
- C'est une réforme qui est faite à l'envers, elle va à contre-sens de cette dynamique complice entre urbain et rural.
- Il vise à effacer d'un revers de main le travail sur le terrain des élus locaux depuis une cinquantaine d'années.

2 - Ce projet va à l'encontre du projet d'avenir du monde rural défendu par les maires ruraux qui s'appuie sur la préservation de la commune

- Des villages vivants encore nombreux et des communes vivantes encore nombreuses pour animer et dynamiser cet équilibre rural sur nos territoires entre d'un côté des services de proximité et les besoins des familles.
- Préserver la richesse du dynamisme dans le réseau associatif et dans le lien social soutenu par 500000 élus municipaux dont 480000 bénévoles qui sont au côté de la population.
- La commune est une entité humaine avec une forte dimension sociale garante de la proximité chère aux Français (servir l'intérêt général au plus près).
- la commune cellule de base de la république qui répond au plus près au plus juste et au meilleur coût aux préoccupations de nos concitoyens.

3 - Des dotations qui échappent à la commune

- Etranglement financier de la commune (révision des mécanismes de calcul des dotations : DGF - DETR - etc.)
- Mettre fin à l'opposition entre le rural et l'urbain (1U = 2R)
- démotivation des élus ruraux pour cause de manque de moyen.

4 - Les transferts de compétences

- Urbanisme (suppression de la minorité de blocage pour s'opposer au transfert automatique du PLUi à la comcom : 25% des communes et 20 % de la population). Le PLUi fait l'objet d'un décret de janvier 2014 dans la loi ALUR de Duflot.
- Organisation de l'école primaire (périscolaire, TAP, etc.), le ramassage scolaire,

5 - La concentration des pouvoirs comme seul moyen de gestion qui vaille est absurde car plus couteuse. elle pousse à l'abandon de la proximité dans des communes dévitalisées.

- 19 % de fonctionnaires pour 33 % de la population
- 1 agent pour 166 habitants (commune de moins de 3500 habitants)
- 1 agent pour 53 habitants (communes de plus de 50000 habitants)
- Les dépenses de personnels
- 184 € / habitant (communes de moins de 500 habitants)
- 779 € / habitants (en moyenne pour les communes de 50000 à 100000 habitants)
- Effort de l'état dans la réduction de la dette = 0,02%
- Effort du bloc communal dans la réduction de la dette = 19,30% alors qu'il en est responsable pour 9,20%.

6 - Le renforcement de l'intercommunalité est indissociable de l'affaiblissement de la commune.

- Les décisions et les choix d'investissement (construction, logement, travaux, etc..) seront pris ailleurs ce qui veut dire des miettes.
- Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes et de l'environnement.
- Le maire sera sous la tutelle d'un président d'intercommunalité "tout puissant" éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes.

7 - Exit la légitimité de la commune au profit de la légitimité de l'interco.

- Le mode d'élection démotivera les élus ruraux, souvent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général au plus près.

8 - La suppression des syndicats (eau potable, assainissement, OM, etc..) est absurde et augure à une gestion plus couteuse pour les particuliers et un service plus éloigné pour les familles.

IX - Bureau de l'AMR43.

Président : Pierre GENTES

Vice Président : Cécile GALLIEN - Pierre ASTOR - Michel MIGNOT

Secrétaire : Christophe BEDROSSIAN

Trésorier : Francis DELMAS

Vice Trésorier : Madeleine GRANGE

Le bureau sortant ne connaît pas de changement. En revanche, il est souhaitable d'établir une liste de membres. On en parle lors d'une prochaine réunion.

X - De nombreux sujets n'ont pas été abordés par manque de temps : la présence des services publics, la carte scolaire et les "classes uniques", la santé, les commerces, les artisans, les casernes de pompiers, les stations services, les maisons de services publics (leur rôle ?, leur financement ?), etc..

La réunion s'est terminée avec le verre de l'amitié offert par la commune de Saint Paulien.